



VILLE DE SAINTE-ADELÉ

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 15 janvier 2018 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

696, chemin du Mont-Loup-Garou, afin d'autoriser un lot d'une largeur moyenne minimum de 8,99 mètres alors que le règlement exige 50 mètres, d'une profondeur moyenne minimum de 21,11 mètres alors que le règlement exige 50 mètres et une superficie de 1 333,6 mètres carrés alors que le règlement exige un minimum de 5 000 mètres carrés;

893, boulevard de Sainte-Adèle, afin de permettre qu'une enseigne « posée à plat sur mur » ait une superficie de 5,90 mètres carrés alors que le règlement limite la superficie pour une telle enseigne à 5 mètres carrés afin de régulariser l'enseigne posée à plat sur mur sur le bâtiment;

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 27 décembre 2017

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA